

**Dr Marc Villaceque**

*Président du Conseil National Professionnel CardioVasculaire*

Paris, le 05 juin 2026.

Le 21 mai 2026, le ministère de la Santé et la Direction générale de la santé (DGS) ont réuni les Conseils Nationaux Professionnels concernés (CardioVasculaire, Chirurgie Thoracique et Cardiovasculaire, Gériatrie, Anesthésie-Réanimation et Médecine Péri-opératoire, Médecine Intensive-Réanimation) afin d'évoquer l'évolution de l'encadrement de la pose des TAVI en France.

À l'issue de cette réunion, le principe de la mise en place d'une étude clinique contrôlée randomisée a été acté par la DGS et le ministère. Cette étude évaluera la réalisation des TAVI dans des centres de cardiologie ne disposant pas d'une autorisation de chirurgie cardiaque.

Un travail conjoint associant l'ensemble des CNP concernés va débuter afin de finaliser le protocole pour septembre 2026, en vue d'une validation par la HAS.



Marc Villacèque, président du CNPCV